

Recommandation 307 (1962)¹

Création d'un office européen de cinémathèque et de matériel pédagogique concernant l'orientation et la formation professionnelles

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant que la formation de la main-d'œuvre qualifiée à tous les niveaux est l'un des éléments essentiels de l'expansion économique en Europe, tant dans les pays industrialisés que dans ceux en voie de développement ;

Constatant que d'importants besoins en Europe se sont fait sentir au cours des dernières années en matière de production et de fourniture de matériel pédagogique pour la formation professionnelle - manuels, diagrammes, maquettes, films, films fixes et autres auxiliaires audio-visuels - qu'il n'est pas toujours facile de satisfaire ;

Considérant qu'il existe en Europe et dans d'autres régions du monde des milliers de films, diapositives, disques et autre matériel pédagogique, qui pourraient être distribués aux différents centres d'orientation et de formation professionnelles ;

Considérant que la plupart des pays européens possèdent des offices qui produisent, prêtent et diffusent des films et d'autre matériel pédagogique ;

Considérant que ces offices nationaux se heurtent, dans leurs activités, à des difficultés d'organisation et financières toujours plus grandes, en particulier :

- a. pour mettre à jour et conserver des stocks répondant à des besoins qui croissent sans cesse ;
- b. pour échanger avec chacun des nombreux offices nationaux existant en Europe des renseignements réguliers et rapides sur la production de films et de matériel pédagogique ;
- c. pour traduire et adapter des films et des textes aux besoins de leurs propres pays ;

Estimant que la création sur le plan européen d'un office où l'on rassemblerait et d'où l'on diffuserait du matériel pédagogique et des catalogues concernant l'orientation et la formation professionnelles, office auquel les services travaillant sur le plan national ou sur le plan local pourraient faire appel, serait très utile et de nature à stimuler les activités des différents services nationaux ;

Constatant que le matériel en question serait aussi très apprécié par ceux qui fournissent une aide technique aux pays extra-européens en voie de développement ;

Ayant appris que certaines organisations européennes, notamment l'O.C.D.E. et la C.E.C.A., possèdent un Service de films et de films fixes dont les sujets relèvent d'un secteur d'activité très restreint,

1. Discussion par l'Assemblée le 16 janvier 1962 (21^e séance) (voir [Doc. 1388](#), rapport de la commission sociale).
Texte adopté par l'Assemblée le 16 janvier 1962 (21^e séance).



Recommande au Comité des Ministres :

1. de créer un office européen de centralisation et de diffusion de matériel pédagogique consacré à l'orientation et à la formation pré-professionnelles et professionnelles dans le cadre des activités du Centre international d'informations et de recherches sur la formation professionnelle (C.I.R.F.) créé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ; cet office, qui devrait fonctionner en étroite collaboration avec le groupe de travail sur les films d'enseignement du Conseil de l'Europe et avec les services intéressés de l'O.I.T., de l'O.C.D.E. - en particulier avec sa section audio-visuelle - de la Communauté Economique Européenne et de la C.E.C.A., serait chargé :
 - a. de stimuler et de coordonner les actions entreprises dans ce domaine par les différents organismes nationaux, publics ou privés, existant dans les pays membres ;
 - b. d'établir des programmes d'ensemble (séries de films, films fixes, etc.) pour les différents métiers et professions, ou destinés à être utilisés à certains niveaux de formation lors de cours, de conférences, d'émissions éducatives de télévision, etc. ;
 - c. d'adapter le matériel pédagogique européen aux besoins des pays extra-européens, notamment des pays en voie de développement, et vice-versa; cette tâche particulièrement importante n'est actuellement effectuée par aucun organisme public ou privé ;
 - d. de publier et de diffuser dans le bulletin du Centre international d'informations et de recherches, Formation professionnelle en Europe et dans le monde, une rubrique consacrée à ses activités ;
2. d'octroyer à cet office les crédits nécessaires selon des modalités à définir entre les organisations membres du C.I.R.F.